



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du Procès-verbal du Mercredi 24  
janvier 2024

### Séjour des séniors 2024

#### Choix du Transporteur :

Après analyse des offres, les membres du CCAS retiennent la société Grimaud Voyages de Saint-Vaury pour un montant de 4.300 €.

#### Détermination des tarifs des participants au séjour 2024 :

Monsieur le Président rappelle qu'en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, le C.C.A.S propose un séjour « Séniors en Vacances » au Village Vacances « Les Dunes » à Carcans-Maubuisson du 31 août au 7 septembre 2024. Ce séjour est réservé aux personnes âgées de 60 ans ou plus à la date du départ, seuil étant ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap.

Ces personnes seront soit retraitées soit sans activité professionnelle.

Monsieur le Président précise que le coût du transport devenant de plus en plus important, il est demandé, depuis deux ans, une contribution financière aux participants selon les tarifs de la société de transports retenue. **Pour 2024 la CCAS propose de demander une participation financière de 30 € par personne pour les prémilhatois. Pour les participants hors commune, une contribution de 60€ sera demandée pour le transport.**

Le coût du séjour ressortant du programme Séniors en Vacances est fixé comme suit :

- **Pour les Prémilhatois :**

- **313.18 euros TTC** par personne non-imposable, (259 € séjour + 7.35 € taxe séjour + 16.83 € assurance + 30 € de participation au transport) .
- **515.18 euros TTC** par personne imposable (461 € séjour + 7.35 € taxe séjour + 16.83 € assurance + 30 € de participation au transport).
- **90 euros en suppléments pour une chambre individuelle** par personne imposable ou non-imposable.

- **Pour les hors communes :**

- **343.18 euros TTC** par personne non-imposable, (259 € séjour + 7.35 € taxe séjour + 16.83 € assurance + 60 € de participation au transport).
- **545.18 euros TTC** par personne imposable (461 € séjour + 7.35 € taxe séjour + 16.83 € assurance + 60 € de participation au transport).
- **90 euros en suppléments pour une chambre individuelle** par personne imposable ou non-imposable.

Les modalités de règlements pour les participants seront les suivantes :

<b>PREMILHATOIS</b>	
Participant NON-IMPOSABLE	Participant IMPOSABLE
- Chèque de 73.18 € par personne pour l'inscription en juin 2024	- Chèque de 95.18 € par personne pour l'inscription en juin 2024
- Chèque de 90 € pour le supplément chambre individuelle en juin 2024	- Chèque de 90 € pour le supplément chambre individuelle en juin 2024
- Chèque de 80 € par personne en juillet 2024	- Chèque de 140 € par personne en juillet 2024
- Chèque de 80 € par personne en août 2024	- Chèque de 140 € par personne en août 2024
- Chèque de 80 € par personne en septembre 2024	- Chèque de 140 € par personne en septembre 2024

<b>HORS COMMUNE</b>	
Participant NON-IMPOSABLE	Participant IMPOSABLE
- Chèque de 73.18 € par personne pour l'inscription en juin 2024	- Chèque de 95.18 € par personne pour l'inscription en juin 2024
- Chèque de 90 € pour le supplément chambre individuelle en juin 2024	- Chèque de 90 € pour le supplément chambre individuelle en juin 2024
- Chèque de 90 € par personne en juillet 2024	- Chèque de 150 € par personne en juillet 2024
- Chèque de 90 € par personne en août 2024	- Chèque de 150 € par personne en août 2024
- Chèque de 90 € par personne en septembre 2024	- Chèque de 150 € par personne en septembre 2024

Les membres du CCAS souhaitent que ce voyage soit proposé aux CCAS des communes voisines (Quinssaines – Teillet-Argenty – Lignerolles) afin de mieux remplir le bus. Le Président prendra contact avec les maires de ces communes.

- **Choix des dates d'inscriptions**

Deux sessions d'inscription sont programmées le Mercredi 20 mars 2024 de 10 h à 12 h 00 et le mercredi 27 mars 2024 de 14 h 30 à 16 h 30.

Des affiches seront apposées en mairie, à la salle des fêtes, à la salle Jean Troubat, à la boulangerie, à la pharmacie... Un communiqué de presse sera diffusé par le journal La Montagne et les radios locales RMB et RJFM, la publicité sera faite également sur le site internet de la commune ainsi que Panneau Pocket.